

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES N°1865-CPR-011

NF EN 14080 : 2013

Conformément au Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 (Règlement des produits de la Construction ou RPC) établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, ce certificat s'applique au(x) produit(s) :

STRUCTURE EN BOIS – BOIS LAMELLÉ COLLÉ ET BOIS MASSIF RECONSTITUÉ

Fabriqués par : **EURO LAMELLÉ BOIS**

Dans l'usine située : Z.I des Pérouses
B.P. 94
74152 RUMILLY
FRANCE

Périmètre du certificat :

Essence de bois	Epicéa	Pin Sylvestre	Douglas	Mélèze
Classe mécanique	GL 28	GL 24	GL 24	GL 28
Aptitude à la classe d'emploi	2	3	3	3
Recollage de bloc	Oui	Oui	Oui	Oui

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans le règlement particulier de marquage CE **RF005***, et à l'Annexe ZA de la norme harmonisée **NF EN 14080 : 2013** sous Système 1 pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine réalisé par le fabricant est évalué par Acerbois, en tant qu'organisme notifié n° 1865, afin de garantir la constance des performances du produit de construction.

Ce certificat est délivré, par Acerbois, pour la première fois le **1er mai 2008** et, sauf retrait ou suspension, par l'organisme notifié, demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

Délivré le 30 juin 2023

Remplace le certificat délivré le 27 avril 2021

Pour l'organisme certificateur,

Le président de l'association Acerbois
Manuel BURLAT



* Ces documents dans leur version en vigueur ainsi que la liste des entreprises et produits sous marquage CE sont disponibles sur le site www.acerbois.org